

Programme de stages de l'AOCNB

Le programme de stages s'adresse aux officiels de la construction membres de l'AOCNB n'ayant pas encore un certificat d'agrément OCCBNB 3 valide.

Ce programme a été créé pour les officiels de la construction susmentionnés qui désirent effectuer des inspections et des vérifications de plans sur des constructions visées par la partie 3 du Code national du bâtiment du Canada. Le/la stagiaire doit remplir le formulaire de demande prescrit et le faire approuver par l'AOCNB avant de réaliser des inspections ou des vérifications de plans.

Le/la stagiaire sera encadré(e) par un(e) mentor(e) conformément aux directives ci-dessous.

Critères d'inscription

Avant de s'inscrire au programme de stages, les stagiaires doivent remplir tous les critères suivants :

- a) Preuve d'un certificat valide d'agrément OCCBNB 2 et Premier examen BCQO 3 réussi.
- b) Appui de l'inspecteur en chef municipal des constructions, de l'inspecteur en chef des constructions de la communauté rurale ou de l'inspecteur en chef provincial des constructions. Si aucun de ces postes n'existe dans le lieu de compétence concerné, l'AOCNB peut accepter l'appui d'un autre officiel de la construction titulaire d'un certificat d'agrément OCCBNB 3 valide.

Responsabilités du mentor ou de la mentore

Le mentor ou la mentore doit être membre de l'AOCNB et être titulaire d'un certificat d'agrément OCCBNB 3 valide. Le mentor ou la mentore sera responsable de la supervision et de l'approbation des travaux d'inspection et de vérification de plans effectués par le ou la stagiaire. Les travaux du ou de la stagiaire doivent être consignés et signés sur le formulaire prescrit de l'AOCNB.

Date du document : 9 mai 2023